

FICHE ACTION N° VAU 17

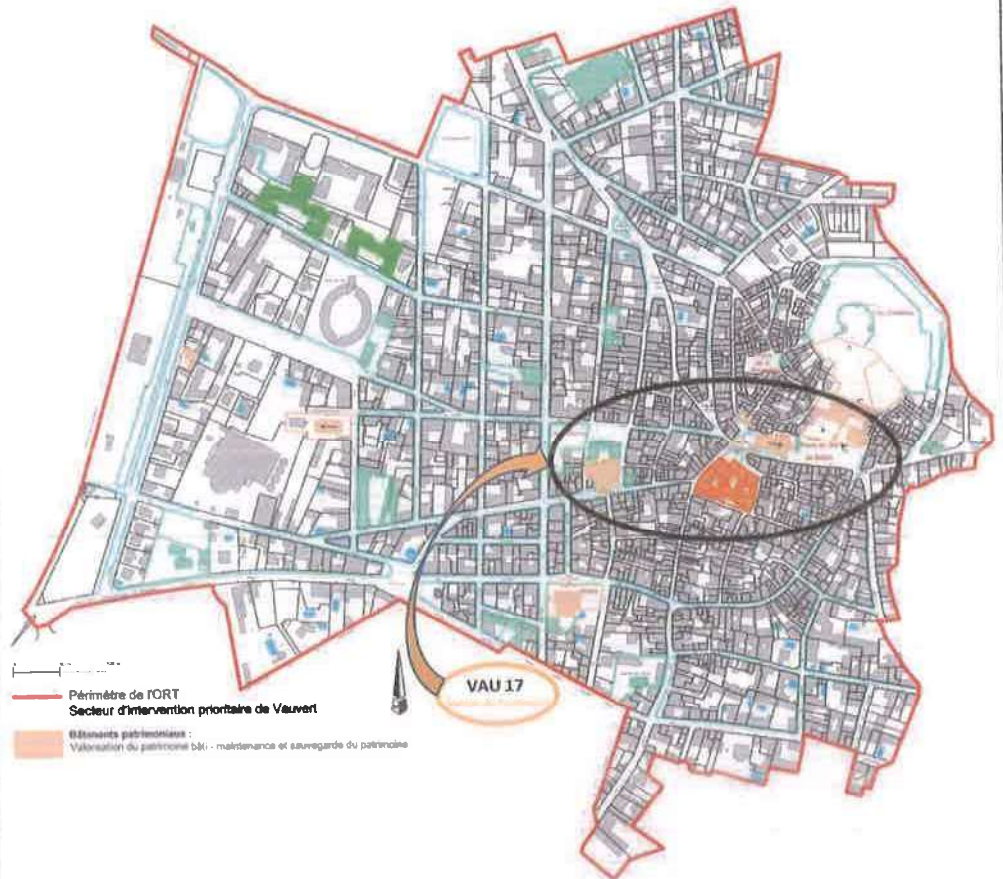
Créer une future Maison du Patrimoine à la suite de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR et recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine pour contribuer à la vitalité du label.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Créer une future « Maison du Patrimoine » à la suite de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR et recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine pour contribuer à la vitalité du label
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) est un outil de référence permettant d'inscrire le patrimoine au cœur des politiques du territoire, via une action transversale et la concertation de tous les acteurs. L'élargissement des champs du patrimoine, d'une part, et celui des missions du label, d'autre part, ont considérablement enrichi les compétences et les actions portées par ce dernier (valorisation des outils d'urbanisme, expertise scientifique...), façonnant une approche décloisonnée du patrimoine.</p> <p>Le succès du label atteste de la pertinence du partenariat entre l'État, prescripteur, qui labellise les territoires, finance les conventions, d'une part, et les collectivités qui portent ce label, le font vivre et financent actions et personnels, d'autre part.</p> <p>Depuis 2019, après validation par le ministère de la Culture, le PETR porte le dossier de candidature au Label « Pays d'Art et d'Histoire » avec l'ambition que le territoire soit labellisé d'ici la fin d'année 2024.</p> <p>La commune de Vauvert, consciente des enjeux que représente l'appropriation de son architecture et de son patrimoine par ses habitants, s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite, suite à l'obtention du label PAH, créer une Maison du Patrimoine qui aura pour objectifs d'être un lieu d'information, de conseil, de sensibilisation et de pédagogue à l'attention du jeune public, des professionnels, des élus, des habitants, mais également des visiteurs en lien avec l'office de Tourisme.</p> <p>A ce stade de la réflexion, deux locaux communaux et deux locaux privés (situé dans les ilots de l'OPAH-RU) ont été identifiés. Une étude de faisabilité et d'aménagement</p>

	<p>devra être portée par la commune afin de valider l'emplacement stratégique de la future Maison du Patrimoine.</p> <p>Dans cette réflexion, la commune de Vauvert avec la CCPC, devra envisager l'idée de pouvoir éventuellement mutualiser l'espace d'accueil du nouvel office de Tourisme avec la future Maison du Patrimoine, comme cela a été fait sur d'autres territoires. Cela contribuerait à améliorer la fréquentation touristique à partir de nos patrimoines.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : DRAC - Région - Commune de Vauvert - EPF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 – après obtention du label PAH
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Label Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité et d'aménagement - Bilan de fréquentions de la Maison du Patrimoine - Satisfaction des habitants et des visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce lieu a pour objectif de faciliter la coordination de l'ensemble des acteurs du patrimoine, de l'Urbanisme de l'habitat, témoignant de la cohérence du territoire, et de renforcer le lien entre l'urbain et le rural.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



FICHE ACTION N° VAU 18

Travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite mettre en valeur l'offre touristique, patrimoniale et culturelle. Avec pour objectif de travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.</p> <p>L'idée principale étant de proposer aux visiteurs de découvrir l'intégralité du territoire sous différents angles. Ne pas venir uniquement pour découvrir le centre du Scamandre, il faut donner l'envie d'aller tout explorer, pour cela il faut compléter le maillage existant entre le bourgs-centre et ces hameaux. Créer le lien entre les patrimoines historiques, naturel et culturel.</p> <p>Se servir d'un schéma d'interprétation, outil permettant d'organiser la découverte des patrimoines du territoire, en révélant ses caractéristiques et valeurs, sa singularité, au travers de récits originaux.</p> <p>La réalisation de ce schéma se fera au travers de l'élaboration d'une étude qui à partir d'un diagnostic du territoire, définira des propositions de circuits.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Syndicat Mixte Camargue Gardoise – Grand Site de France - CAUE – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat - Département</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>1er semestre 2025 – Etudes</p> <p>2^{ème} semestre 2025 – Proposition de circuits et création d'une charte</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 2 – Développer l'attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale</p> <p>Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local</p>

	Projet 2.2.1 – Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments vauverdois ainsi que l'histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Restitution du diagnostic (recensement des sites touristiques, des hébergements, des commerçants)- Cotech et Copil- Nombre de visiteurs- Satisfaction des visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de développer un tourisme durable et bénéfique mais pas seulement en centre-ville, Vauvert possède plusieurs sites et points d'intérêts hors du cœur de ville notamment dans ses hameaux (Gallician, Montcalm), dans les costières, dans ses étangs... En participant au dynamisme de la commune et en offrant aux visiteurs un tour complet du territoire tout en créant du lien avec le centre-bourg et ses environs, elle contribue au renforcement des fonctions de centralité.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° VAU 19

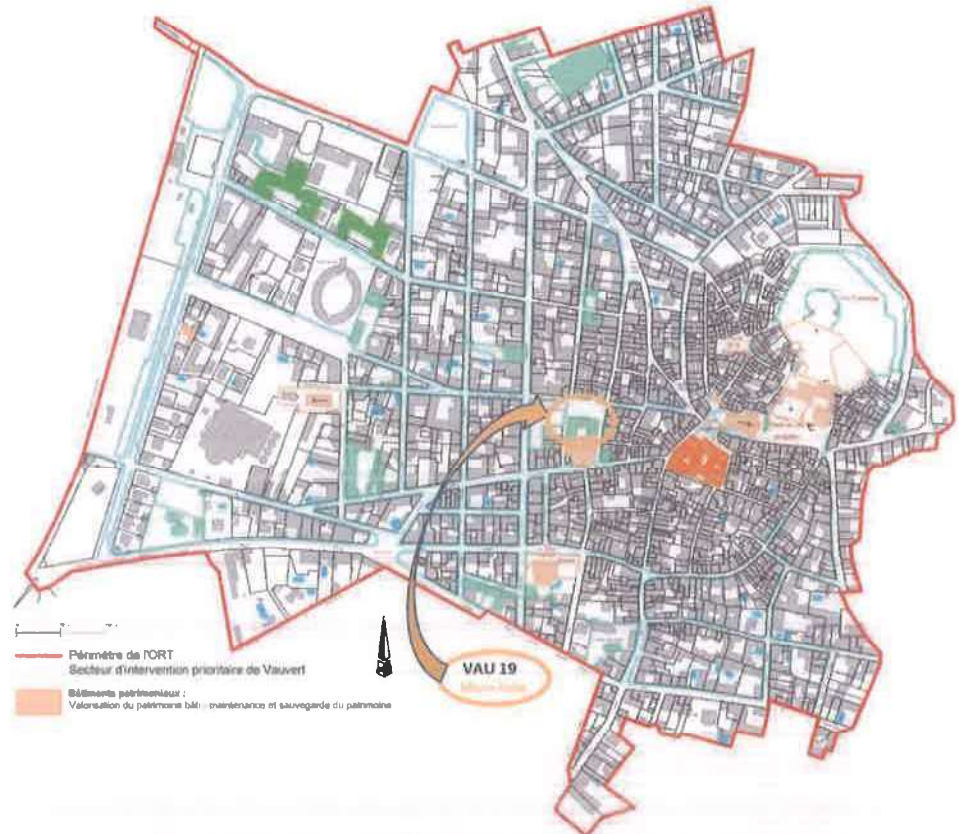
Mettre en place une Micro-Folie la Villette (plateforme culturelle au service des territoires) ayant pour but de créer un espace multiple d'activités et chaleureux

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Mettre en place une Micro-Folie la Villette (plateforme culturelle au service des territoires) ayant pour but de créer un espace multiple d'activités et chaleureux
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite élargir son offre d'accès à la culture pour ses habitants. Mais pas seulement, également à l'échelle de l'intercommunalité (écoles et collèges) ainsi qu'aux touristes qui visitent le territoire. Pour cela, la commune envisage d'implanter une Micro-Folie en version mobile. Pour ce faire, la commune dispose déjà d'un espace dédié au numérique situé dans la médiathèque Simone VEIL qui communique avec l'espace culturel Jean JAURES, dont l'étage pourrait accueillir la mise en place d'un dispositif culturel innovant au service du territoire. Le rez-de-chaussée accueille toute l'année des expositions temporaires d'artistes contemporains et régionaux, accessibles PMR disposant d'un ascenseur (espace culture JJ entièrement dédié aux ateliers pédagogiques).</p> <p>Pour la réalisation de ce projet, la commune devra soit détacher et former au minimum un à deux agents (ETP) pour la médiation/programmation, soit recruter (un soutien de l'État permet de bénéficier d'emplois aidés tels qu'adultes relais, services civiques, etc.).</p> <p>La Villette propose à chaque médiateur une formation gratuite de deux jours pris en charge grâce à la dotation spécifique du ministère de la Culture.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC – ANCT - CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert – DRAC – ANCT - DETR</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 € HT pour un dispositif en version mobile, d'une vingtaine de personnes
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Vauvert en autofinancement (part à définir) - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (part à définir)
Calendrier	2025/2026 - Mise en place du dispositif Micro-folie
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 3 – Conforter le rôle de Bourg-centre par l'adaptation des équipements publics aux besoins de la population</p>

	Action 3.1 – Diversifier les équipements à la population et améliorer leur accès Projet 3.1.4 – Créer un nouvel équipement culturel
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Inauguration et ouverture du lieu- Fréquentation du public - Nombre de visiteurs- Fréquentations des élèves des établissements scolaires (écoles primaires et collège)- Communication autour du dispositif- Satisfaction des visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	La culture constitue un axe du vivre ensemble et de la qualité de vie sur le territoire local. La commune de Vauvert est convaincue de l'importance de la Culture comme levier de cohésion, de développement durable, d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Exemple d'installation d'un dispositif Micro-Folle en version mobile

